

RCS : MELUN  
Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00515  
Numéro SIREN : 819 174 640  
Nom ou dénomination : 2.L.M.

Ce dépôt a été enregistré le 09/08/2023 sous le numéro de dépôt 7611

Désignation de l'entreprise	SAS 2 L.M	Néant <input type="checkbox"/>
Adresse de l'entreprise	1 RUE DU MOULIN	77670 VERNOU LA CELLE SUR SEINE
Numéro SIRET *	8 1 9 1 7 4 6 4 0 0 0 0 1 4	
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1 2	Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 2		3 1 1 2 2 0 2 1	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	012				
	Fonds commercial *						
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030				
	Immobilisations financières * (1)	040	042	200 000	200 000	200 000	200 000
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>048</b>	200 000	200 000		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	068	070				
	Clients et comptes rattachés*						
	Autres * (3)	072	074	250	250	460	460
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	16 377	16 377	22 909	22 909
	Charges constatées d'avance *	092	094				
		<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>098</b>	16 627	23 369	
	<b>Total général (I+II)</b>	<b>110</b>	<b>112</b>	216 627	223 369		
<b>PASSIF</b>				Exercice N	Exercice N-1		
				NET 1	NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	120	2 000	2 000		
	Ecarts de réévaluation	124	124				
	Réserve légale	126	126	200	200		
	Réserves réglementées*	130	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	131				
	Report à nouveau	134	134	128 724	102 270		
	Résultat de l'exercice	136	136	27 436	26 454		
	Subventions d'investissement	137	137				
	Provisions réglementées	140	140				
		<b>Total I</b>	<b>142</b>	<b>142</b>	158 360	130 924	
	<b>Total II</b>	<b>154</b>	<b>154</b>				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	156	29 154	57 236		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	166	1 500	2 760		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....	169	172	27 428	32 448		
	Produits constatés d'avance	174	174				
		<b>Total III</b>	<b>176</b>	<b>176</b>	58 266	92 444	
	<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>180</b>	<b>180</b>	216 627	223 369		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

**CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL**

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



Désignation de l'entreprise : SAS 2 L.M

Néant  \*

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406						
	Autres	410		412		414		416						
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426						
	Constructions	430		432		434		436						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446						
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456						
	Matériel de transport	460		462		464		466						
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476						
Immobilisations financières		480	200 000	482		484		486	200 000			200 000		
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>200 000</b>	<b>492</b>		<b>494</b>		<b>496</b>	<b>200 000</b>			<b>200 000</b>		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES														
Fonds commercial		495		497		498		499						
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506						
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516						
	Constructions	520		522		524		526						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536						
	Installations générales, agencements divers	540		542		544		546						
	Matériel de transport	550		552		554		556						
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566						
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>		<b>572</b>		<b>574</b>		<b>576</b>						
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5								
		6	7	8	9	10								
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values									
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme								
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧						
1														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
<b>TOTAL</b>	<b>578</b>	<b>580</b>	<b>582</b>	<b>584</b>	<b>586</b>	<b>581</b>	<b>587</b>	<b>589</b>						
Plus-values taxables à 19 % (1)			579		Régularisations	590	583	594	595					
<b>TOTAL</b>					<b>596</b>	<b>585</b>	<b>597</b>	<b>599</b>						

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

④

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SAS 2 L.M

Néant  \*

## I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

## B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

## C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780	

## II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	
Déficits reportables		984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	
Déficits de l'exercice		860	
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870	

## III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	7 000
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	144
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1  
1

(1)

Néant

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

8 1 9 1 7 4 6 4 0 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 2 L.M

ADRESSE (voie)

1 RUE DU MOULIN

LA BASSE ROCHE

CODE POSTAL

77670

VILLE

VERNOU LA CELLE SUR SEINE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

1

Forme juridique

Dénomination

SARL LUSTIG

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

100.00

Adresse :

N°

131

Voie

VOIE DE COMPIEGNE

Code postal

91390

Commune

MORSANG SUR ORGE

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE  
8 avenue General de Gaulle  
97000 NEDRA

27 JUIL. 2023

ARRIVE LE

**SAS 2.L.M**  
**Société par Actions Simplifiée au capital de 2 000 euros**  
**Siège social : 1, Rue du Vieux Moulin**  
**77670 – VERNOU LA CELLE SUR SEINE**  
**RCS 819 174 640 RCS Melun**

---

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**  
**DU 30 JUIN 2023**

**PROPOSITION D’AFFECTATION**  
**DU RESULTAT**

---

L’Assemblée Générale approuve le projet d’affectation du résultat de l’exercice clos le 31 Décembre 2022 proposé par la gérance dans son rapport.

En conséquence, elle décide d’affecter le résultat faisant apparaître un bénéfice de 27 435.65 Euros comme suit :

- Report à nouveau	27 435.65 Euros
--------------------	-----------------

Cette résolution est adoptée dans son intégralité par l’assemblée Générale des associés en date du 30 Juin 2023.

LA PRESIDENCE

